



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT

LA CIRCULATION

(Rue de Peisey Nancoix _ Route de Trevarguen – Le Lez - -
Route de Kermorvan – Hent ar Derven – Route de Gouérest
– Route de Penaros)

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande présentée par EPS représenté par Monsieur Yann GAGNOT, 72 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD en vue de procéder à l'implantation des poteaux téléphoniques pour le passage de la fibre optique, Rue de Peisey Nancoix _ Route de Trevarguen – Le Lez - -Route de Kermorvan – Hent ar Derven – Route de Gouérest – Route de Penaros, pour la période du 15 avril 2024 au 15 juin 2024, CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera réglementée sur les voies susnommées en travaux en fonction du chantier et ce pendant la durée des travaux,

Article 2 :

Une signalisation par feux tricolores ou manuellement sera mise en place sur les voies concernées durant la période indiquée ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

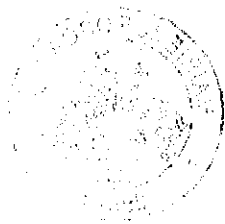
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Yann GAGNOT, EPS 72 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux

Fait à Roscanvel, le 04/04/2024

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ







Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : GAGNOT Prénom : YANN
Dénomination : Société EPS Représenté par :
Adresse Numéro : 72 Extension : Nom de la voie : Rue Cassiopée
Code postal 74650 Localité : CHAVANOD Pays : FRANCE
Téléphone 0450690459 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : dict@eps-dev.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RUE PEISEIX NANCROIX-ROUTE DE TREVARGUEN-LE LEZ
ROUTE DE KERMOVAN-HENT AR DERVRENN-ROUTE DE GOUEREST-ROUTE DE PENAROS
Code postal 29570 Localité : ROSCANVEL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Implantation des poteaux téléphoniques pour passage de la fibre optique
Date prévue de début des travaux : 15/04/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 60 Date de début de réglementation 15/04/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 3m
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

Rétrecissement de la chaussée avec panneau AK5 et AK7 et circulation alternée manuellement avec piquets K10 ou feux tricolores

SI POSSIBLE PANNEAUX B15 C18

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 03/04/2024

Nom : GAGNOT Prénom : Yann Qualité :